

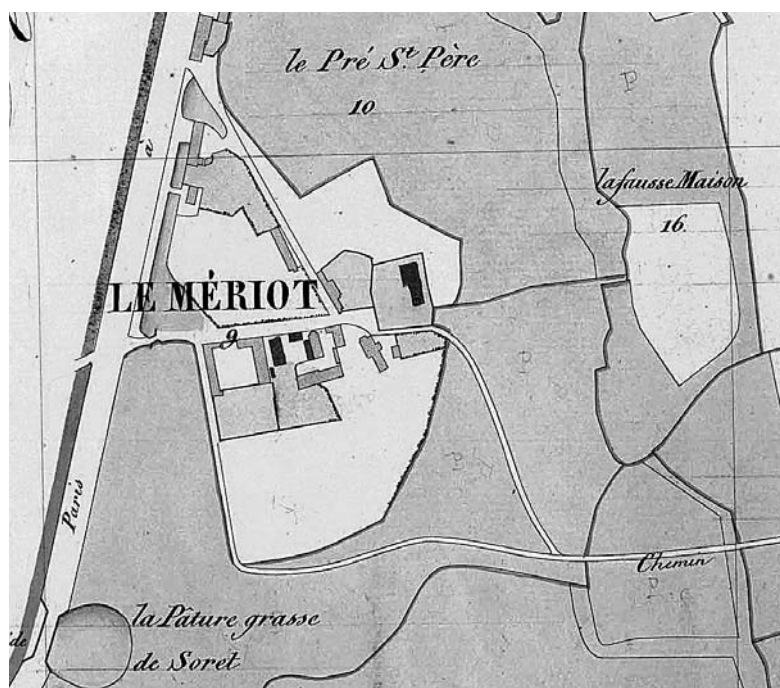
Genèse d'une pratique personnelle du récit : la chronique d'un instituteur du Mériot (Aube) sous la Monarchie de Juillet

par Jacques Hantraye

*Pourquoi et pour qui écrit-on ?
Quelles raisons conduisent un individu
à consigner par écrit des faits dont il est
le témoin ? Ces questions, essentielles pour
qui étudie les témoignages du passé,
me sont venues à l'esprit à la lecture
d'un texte conservé aux Archives départe-
mentales de l'Aube.*

Dans l'inventaire des archives déposées aux Archives départementales par la commune du Mériot (1) figure un document intitulé « actes d'état civil : registre d'inscription » couvrant la période allant de l'an VI à 1848 (2). Il s'agit d'un grand registre à la couverture abîmée (3). Si la date la plus ancienne correspond bien à l'an VI, le document, assez épais, fut manipulé jusque dans les années 1950. Du Directoire jusqu'à 1848, 23 pages sont remplies. Suivent 16 pages depuis le Second Empire jusqu'aux années 1950. Le reste, soit au moins la moitié, n'a pas été utilisé.

Le document eut plusieurs usages : on y consigna des dépenses sous le Consulat, sans qu'il s'agisse pour autant d'un livre de comptes. On y tint surtout un répertoire des naissances, mariages et décès de l'an VI à 1848, probablement en plusieurs fois, même si l'on ne peut parler à ce propos de tables annuelles de l'état civil (4). Cette deuxième partie est la plus soignée du registre. Elle comprend à plusieurs reprises des mentions personnelles d'un rédacteur.



**Plan cadastral du Mériot,
tableau d'assemblage.
Réalisé en 1838,
le plan parcellaire est contemporain
des événements décrits
par Barnabé Terrillon,
instituteur de la commune.**

(Arch. dép. Aube, 3 P 6300)

Par la suite, on inscrit les noms d'individus ayant droit à des friches dans l'espace communal, ce que le parler local appelle des « pleus ». Ces mentions, inscrites à l'origine en 1871, semblent avoir été tenues à jour jusqu'en 1951. Ces indications apparaissaient auparavant dans le répertoire d'état civil, à la suite du nom de certains individus. Sous le Second Empire, on nota également des renseignements concernant la conscription.